



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-85

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 2

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 18 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - MESTRE Françoise à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués en 2024 :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 70 € de l'heure.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

